

qu'y puisent les prêtres en les interprétant. 338. Les sauvages choisissent pour fétiches les objets qu'ils voient dans leurs rêves. 227.

RÉVOLUTION FRANÇAISE. Son action sur la religion. I, 117, 118. Persécution exécrationnelle qu'elle a amenée. 118. Réaction qui s'en est suivie. 118.

RÉVOLUTIONS POLITIQUES. Qu'elles modifient le pouvoir sacerdotal. II, 130, 169.

RHAPSODES. III, 444, 445. Leur profession fort en honneur. *Ib.* Quelquefois appelés homérides. *Ib.* Erreur des savants à cet égard. *Ib.* Empire qu'ils exerçaient sur leurs auditeurs. 445, 446. Leur profession s'avilit en devenant mercenaire. *Ib.*

RHÉE, femme de Chronos, Saturne ou le Temps. I, 179.

RHODE. Ueber Alter und Werth einiger morgenländischer Urkunden. Ses observations sur les conséquences scientifiques de trop de soumission aux dogmes. I, 119, 120. Distingue entre deux systèmes religieux, et approche, mais sans l'approfondir suffisamment, de notre division des religions sacerdotales et des religions libres. II, 10, 11.

RHODES (île de). L'une des routes par lesquelles les religions sacerdotales se rapprochèrent de Grèce. II, 376.

RICHIS (les sept). V. *Sainteté de la douleur.*

RITES licencieux, provenant du raffinement dans le sacrifice. I, 350. Combinés avec des notions exagérées sur la chasteté. 350. V. *Juidah.* Corpora-

tion de prêtres, chez les nègres, chantant des hymnes obscènes. *Ib.* V. *Babyloniennes, Memphis.* Que ces rites appartiennent au sacerdoce. 353. V. *Mexique, Vitzli-Putzli, Lingam.* Les rites licencieux des mystères, étrangers à la véritable religion grecque, et une importation des religions sacerdotales. 353. Les explications scientifiques des rites licencieux, partie des philosophies sacerdotales, ne changent rien au sens populaire. 354. V. *Floride, Syriens.* Obscénités dont les cérémonies indiennes sont mêlées. III, 204. Meschia et Meschiane, fable obscène chez les Perses. III, 246. Égyptiennes formant des danses lascives autour du taureau de Lycopolis. IV, 254. Se livrant à Chemnis aux embrassements du bouc Mendès. 255. Congrégations de filles vouées à la volupté dans Achmin, reste des rites licencieux. *Ib.* Phallus en Syrie, sous le nom de Péor ou Phégor, auquel les jeunes filles sacrifiaient leur virginité. *Ib.* Prophètes juifs se plaignant fréquemment de ce que les faux dieux séduisaient les Israélites par des pratiques impudiques. 255, 256. Belpégor, dieu des idolâtres, avait des formes priapiques; rites licencieux qu'on célébrait en son honneur. 256. Phallus érigé en pompe dans le temple de Jéhovah. *Ib.* Culte de Priape admis dans le royaume de Juda, sous Osias. *Ib.* Josias l'abolit. *Ib.* Rites licencieux chez les Mexicains. *Ib.* Danses obscènes des jeunes Indiennes devant les pagodes. 257. Jeunes mariées offrant les prémices de leur

virginité à ces images. *Ib.* Obscénité des figures du temple de Schiven à Éléphantine. *Ib.* Histoire licencieuse de la déesse Mariathale. *Ib.* Culte de Cali. *Ib.* Représentation théâtrale des plaisirs contre nature, aux Indes et au Mexique. 257, 258. Le péché contre nature, l'incarnation du diable, suivant Antoinette Bourignon. 258. Débauches auxquelles se livraient les Scandinaves à la fête de Thor. *Ib.* La religion perse plus circonspecte. 259. Qu'on peut cependant apercevoir quelques restes de rites licencieux, dans la permission qu'avait le roi de Perse de s'enivrer le jour de la fête de Mithras. *Ib.* Autres peuples chez lesquels ces rites étaient en usage. *Ib.* Explications scientifiques de ces rites. 259, 260. Sectes indiennes rendant hommage aux organes générateurs, se divisant en deux branches. 260. Comment les Indiens représentent ces deux subdivisions. *Ib.* Qu'on n'aperçoit rien de pareil dans les religions indépendantes. *Ib.* Fêtes en Grèce, cependant, dans lesquelles des femmes paraissaient nues, mais ces femmes des courtisanes. 260, 261. Femmes à Corinthe vouées au culte de Vénus, selon Strabon. 261. Nom qu'il leur donne. *Ib.* Qu'on ne peut rien en conclure contre notre assertion, non plus que des danses des jeunes filles de Sparte avec les jeunes garçons. *Ib.* Les pratiques licencieuses introduites en Grèce, se rattachant toujours à des dieux étrangers. *Ib.* Comment les poètes expliquent la naissance de Priape. 261, 262. Proscription des fêtes obscènes

à Thèbes, par Diagondas. 262. Proposition que fait Aristophane, dans une de ses comédies. *Ib.* Pratiques révoltantes des hérétiques de diverses époques. 263. Des Manichéens. *Ib.* Des Adamites, des Picards, des Anabaptistes. *Ib.* Processions des Flagellants. *Ib.* Descriptions, allégories, images indécentes des mystiques. *Ib.* Antoinette Bourignon. 264. Passages curieux d'un auteur sur les rites licencieux. *Ib.* Extrait qu'il donne du poème de Jayadéva. 264 et suiv.

ROBERTSON. Inexactitude des voyageurs qu'il a cités. I, 4, 5.

ROBOAM. Les royaumes d'Israël et de Juda se séparent sous son règne. II, 233. Il s'abandonne au culte des idoles. *Ib.*

ROMAINS. I, XLI, 183. Institutions politiques qui comprimaient le sacerdoce en se l'incorporant. II, 165. Ils firent des divinités secondaires des dieux qu'ils empruntèrent des Étrusques. 427.

ROMAIN (polythéisme). Durée de la lutte de l'esprit sacerdotal contre l'esprit grec, dans ce polythéisme. IV, 294. État de l'Étrurie au moment de la fondation de Rome. 294 et suiv. V. *Étrurie.* Auteurs qu'on peut consulter sur l'origine des diverses peuplades d'Italie. 294, 295. Fêtes du Tibre, un reste du culte des fontaines. 299. Les Romains puisent également dans la religion de l'Italie antique et dans celle de la Grèce. 319, 320. Niebuhr sur Romulus et Tullus Hostilius. *Ib.* Romulus, selon lui, le nom générique du peu-

ple romain. *Ib.* Tout ce qui est sacerdotal dans la religion romaine descend de l'Étrurie, tout ce qui appartient au polythéisme indépendant vient de Grèce. 321. Faits qui le prouvent. 321-322. Livres attribués à Numa, livrés aux flammes quatre cents ans après sa mort. 323. Nos conjectures à ce sujet. *Ib.* Tite-Live et Clavier sur le même fait. 323-324. Résistance de Tullus Hostilius au sacerdoce. 324. Dérobe aux prêtres leurs conjurations, révélées à Numa par Picus et par Faune. 324-325. Manière dont les prêtres l'en punissent. 325. Origine qu'on attribue à Tarquin l'Ancien. 325-326. Il repousse la religion étrusque. *Ib.* Appelle à Rome des familles grecques. *Ib.* Passages de Tite-Live sur lui et sur son fils. 326-327. Il emprunte des Toscans leurs jeux sacrés et quelques cérémonies religieuses. 327-328. Hommage barbare que son fils rend aux livres sibyllins. 328. L'établissement de la république détermine la victoire en faveur du polythéisme grec. *Ib.* Conséquences de cette victoire. 328-329. Les expéditions guerrières des Romains contribuent aussi à l'établir. 329, 330. Formes plus élégantes que prennent les dieux à cette époque. *Ib.* Abolition des sacrifices humains. 330. Attribuée à Hercule selon quelques-uns. *Ib.* Au Lacédémonien Euthymus, selon d'autres. 332. Fable qu'on rapporte à ce sujet. *Ib.* Humanité de Junius Brutus. 330-331-332. Jeux institués en mémoire de ce triomphe. 332. Les sacrifices humains reparaissent dans des

circonstances extraordinaires. 333. Grecs et Gaulois des deux sexes enterrés vivants. *Ib.* Sacrifice expiatoire offert tous les ans aux mânes de ces victimes. *Ib.* Ces rites barbares révoqués en doute par Ovide. 333-334. A tort. *Ib.* Son dialogue à cet égard, entre Jupiter et Numa. *Ib.* Rome emploie sa puissance à interdire les sacrifices humains chez les peuples alliés ou vaincus. 335. Exemples. *Ib.* Éloges que Pline fait de ses compatriotes à ce sujet. *Ib.* Combats de gladiateurs considérés à tort par quelques écrivains comme des sacrifices humains. 335. Ces combats des amusements féroces, non des cérémonies religieuses. *Ib.* Preuve. 336. Rites licencieux également écartés du polythéisme romain. *Ib.* Tentative du sacerdoce toscan, pour y introduire des pratiques indécentes. *Ib.* A quelle occasion. 336-337. Ne réussit point. *Ib.* Cérémonie des Lupercales. 337. Décret du sénat contre les Bacchanales. *Ib.* Jeux floraux datant de la religion de l'Étrurie. *Ib.* Tradition qui attribue leur institution à une courtisane nommée Flora. 338. Pratiques licencieuses reparaissant à l'approche de l'empire. *Ib.* Mitigation des privations contre nature. *Ib.* Tortures volontaires ne s'introduisant que fort tard dans la religion romaine. 339. Les lois des Douze Tables les défendent. *Ib.* Divinités, légendes et rites que la religion italique fournit aux Romains. 340. Modifications que le génie grec leur fait subir. *Ib.* Politique des Romains peuplant les collèges des pontifes, des citoyens les plus émi-

nents en dignité. 341. Se fait de la divination un instrument. *Ib.* Emprunte des Étrusques quelque chose de la division en castes. 342. Motif de cet emprunt. *Ib.* Livres de Tagès sur la divination, traduits par Labéon. 341. La divination romaine divisée en deux grandes branches, selon Cicéron. 341-342. Vestiges remarquables que les traditions et les dogmes étrusques laissèrent dans les notions des Romains, même les plus éclairés. 342-343.

ROUSSEAU (J.-J.). Empreint du sentiment religieux. I, 116. N'a rien dit de précis à cet égard. *Ib.* Accusé par La Mennais. 78.

RUGIAVITH, dieu des Vandales; ses sept têtes et ses sept épées figurent la semaine. III, 265.

RUSSES (paysans). Empruntent les saints de leurs voisins, quand la récolte a été mauvaise. I, 266. V. *Fétichisme*. Chez les tribus fétichistes, voisines de la Russie, les schammans ou jongleurs ont peu d'influence. 358. V. *Jongleurs, Lévêque*. Mettent saint Nicolas au nombre de leurs fétiches. 266. Anciens fétiches des Russes. III, 261. Leur Wolkou, prince du pays, ayant la figure d'un crocodile. 266. Leur Wladimir, leur roi et le soleil. *Ib.* Ses exploits pareils à ceux de l'Apollon grec. 267.

S.

SABACON. V. *Égypte*.

SACERDOCE. A toujours travaillé à rendre la religion

l'ennemie de la liberté. I, 84, 85. Met obstacle à la marche naturelle de la religion. 147, 148. V. *Religion*. Le pouvoir du sacerdoce doit être sans bornes, quand il existe en corps, dès la formation des sociétés. 206. Pourquoi il a peu de pouvoir dans l'état sauvage. *Ib.* Son action sur la religion. 208. Qu'il ne faut pas s'exagérer cette action. 209. Il ne crée pas, mais il coordonne et il enregistre. *Ib.* V. *Sacrifice*. Abuse du penchant de l'homme au sacrifice. 258. V. *Abstinence*. Tend à former un corps, dès l'état sauvage. 321. V. *Jongleurs, Magie, Dieux, Bouversements du globe, Rêves, Divination, Nitos*. Conséquences de son apparition dans le culte des sauvages. 343. Comment les jongleurs se rendent maîtres de l'idée du sacrifice. 344. Leurs fétiches méchants. 344, 345. Le sacerdoce auteur de la prolongation des sacrifices humains. 349. Des rites licencieux. 353. Action du sacerdoce sur la figure des dieux. 355. Favorise l'idée de dieux malfaisants. *Ib.* Lutte contre l'indépendance du sentiment religieux. 47, 48. Associations de prêtres chez les sauvages de l'Amérique. 321. Monopole de toutes les fonctions par l'ordre des prêtres, chez plusieurs tribus sauvages. *Ib.* V. *Conformités, Belli*. Les prêtres accompagnent leurs opérations de mystères, de convulsions et de hurlements. 329, 330. V. *Daures*. Chez les Lapons, les Indiens, les Kamtschadales, quiconque voit son génie, peut se déclarer prêtre. 359. V. *Schammans*. Certaines circonstances étendent le pouvoir

du sacerdoce même dans le fétichisme. V. *Judah*. Que le sacerdoce, chez quelques peuplades, fait aux sauvages un devoir des plaisirs de l'amour. I, 362. Causes secondaires qui ont pu contribuer à l'autorité du sacerdoce. II, 12. V. *Sentiment religieux, Climat, Bouleversements physiques, Colonies, Temporel (pouvoir)*. Les Chiquites du Paraguay, les Calmoucs et les Lapons haïssent leurs prêtres. II, 12, 13. V. *Grecs, Gaulois*. Causes véritables qui ont donné au sacerdoce un pouvoir sans bornes, l'astrolâtrie et le culte des éléments. Pourquoi. 25, 28. V. *Germaines*. L'organisation du sacerdoce peut être ramenée à deux grandes catégories, les castes héréditaires et les corporations électives. 54. Hérité du sacerdoce chez les Perses. 82. V. *Perse, Mexicains, Hébreux, Druides*. Le pouvoir du sacerdoce, soit par l'effet de la division en castes, soit sous la forme de corporations, également despotique. 85. Étendue des fonctions sacerdotales chez tous les peuples soumis aux prêtres. 86. Première place et présidence exclusive dans toutes les cérémonies religieuses, les sacrifices, etc. *Ib.* V. *Mages*. Le sacerdoce de l'antiquité renfermait, suivant Heeren, la classe éclairée en tout genre : oui, mais avec un esprit sacerdotal. 86, 87. Le sacerdoce gète, germain, breton, dévouait seul les ennemis à la mort. 88, 89. V. *Égypte, Éthiopie, Brames*. Pouvoir sacerdotal dans le Nord et l'Occident. 99. La destitution possible contre les

chefs politiques et non contre les prêtres chez les Bourguignons. *Ib.* La prêtrise et la royauté réunies chez les Goths. 100. Ruses des prêtres pour se faire obéir. Anecdote de Cosinga dans Polyænus, chez les Thraces. *Ib.* Les rois victimes dans les sacrifices humains. 101. Les prêtres possédaient presque partout le pouvoir judiciaire. 101. En Égypte. *Ib.* Le tribunal des Trente. 102. V. *Drottes*. Le sacerdoce chrétien héritier des privilèges du sacerdoce des nations soumises aux prêtres dans l'antiquité. 103. Ressemblance des druides avec les ordres monastiques. 103, 104. V. *Excommunication*. Dieu aux enfers, au Thibet, pour avoir blessé un prêtre. 106. V. *Anaitis, Moïse*. Moyens du sacerdoce pour conserver ses privilèges et ses propriétés. 109, 110. Prêtres chez toutes les nations qui leur étaient soumises, exemptés de porter les armes et ne pouvant être condamnés à mort. 110. Ces deux privilèges réclamés par le sacerdoce chrétien. *Ib.* Raisonnements des prêtres pour justifier leur immense pouvoir. 111. Austérités qu'ils affectent, pour imposer aux peuples. 111, 112. Sarrogent l'enseignement de toutes les sciences. *Ib.* Exercent exclusivement la médecine. 114. Difficulté avec laquelle les prêtres communiquaient leur science aux étrangers. 115. V. *Eudoxe, Jamblique, Vedes, Druses*. Défiances et précautions des prêtres contre eux-mêmes. II, 119. V. *Mercuré égyptien*. Aucun prêtre ne pouvait écrire en son propre

nom sur la religion ou la philosophie. *Ib.* 120. Les fonctions du sacerdoce n'étaient jamais confiées à un seul individu. 121. L'histoire ne nous transmet le nom d'aucun individu distingué dans les castes sacerdotales. *Ib.* V. *Sanchoniaton*. Danger que le sacerdoce apercevait dans toute prééminence individuelle. 124. Que le sacerdoce moderne n'a pu se plier à ce calcul, parce qu'aujourd'hui l'individualité est trop puissante. 125. Que dans les corporations sacerdotales tout était monotone et immobile. 127, 128. Que chez les nations sacerdotales, le pouvoir sacerdotal n'a pas toujours été le même. 129, 130. Causes qui l'ont modifié. 130. V. *Climat, Fertilité, Stérilité, Caractère national, Indépendance, Asservissement à l'étranger, Révolutions politiques, Nécessité du travail, Phénomènes physiques, Migrations*. Sacerdoce transplanté en Étrurie par des colonies de Pélagés. 164. Résumé de nos recherches sur le sacerdoce. 279, 283. Que malgré les formes différentes, le pouvoir sacerdotal surnagea toujours. 280, 281. Que s'il a rendu des services à l'espèce humaine, dans l'enfance des sociétés, il a mis obstacle à leur perfectionnement. 281, 282. Le sacerdoce n'intervient point dans la purification générale de l'armée des Grecs. 290, 291. Fraternité naturelle entre tous les sacerdoxes. 337. V. *Polythéisme sacerdotal*. Mal qu'a fait à l'homme le sacerdoce de l'antiquité. II, 465. Imitation du sacerdoce de l'anti-

quité par celui du moyen âge. 463. Impuissance de la civilisation, de l'industrie, des sciences et de la philosophie contre l'oppression sacerdotale. Notre véritable sauve-garde est le sentiment religieux. 484, 485. Admiration absurde de la philosophie du dix-huitième siècle pour les nations soumises aux prêtres. 481, 482. Le sacerdoce, en suivant, partout où il a régné, une marche uniforme, n'a point conçu, dans l'origine, un plan fixe. III, 2. Position hostile de tout monopole. 3. Le sacerdoce contraint à rechercher les causes des faits qu'il observe. 19. Questions qu'il est forcé de se proposer. 20. Les prêtres, sans perdre l'esprit de prêtres, deviennent métaphysiciens et philosophes. *Ib.* Preuves du monopole de la science par le sacerdoce, dans la religion indienne. 131. Le Sourya-Siddhanta, le plus ancien Traité d'astronomie, considéré comme une révélation. *Ib.* Efforts des prêtres pour concilier leurs découvertes successives avec l'infailibilité de leurs premiers enseignements. 132. La législation, partie des Shasters. 133. La médecine, le présent d'un dieu. *Ib.* L'anatomie renfermée dans l'un des Upanishads des Vedes. *Ib.* La géographie dans les Pouranas. *Ib.* La musique sous la protection de sept divinités. 134. Récit indien sur l'invention de la musique. *Ib.* L'astronomie associée à la musique. *Ib.* La grammaire ayant pour auteurs Patanjali et Panini, inspirés et prophètes. 135. Traces du système

de l'attraction dans des poèmes indiens. 136. Le Ramayan atteste, à chaque page et avec éloge, l'asservissement des Indiens au sacerdoce. III, 217. Faits qui le constatent. 219. Présents de Dascharatta aux Brames qui disent que leur mission n'est pas de ce monde. *Ib.* Brames précepteurs des rois. Les rois et les dieux embrassant les genoux des brames. Conseils de Dascharatta à son fils, sur le respect et la soumission qu'il doit aux brames. 222. Combien, chez les Grecs des temps héroïques, les poètes étaient plus favorisés que les prêtres. 312, 313. Prêtres égyptiens faisant jurer à leurs rois, en les consacrant, qu'ils n'introduiraient, sous aucun prétexte, aucun usage étranger. IV, 2. Motif pour lequel les prêtres dans les religions sacerdotales, ne permettent aucune innovation dans la figure des dieux. 3. Toute tentative de cette espèce, regardée comme un sacrilège. 4. Piques et troncs d'arbres chez les Gaulois regardés avec plus de vénération que les statues d'or de leurs dieux. 4, 5. Prêtres égyptiens niant toute apparition des dieux sous une forme humaine. 6. S'adaptaient dans leurs cérémonies quelquefois le désir de revêtir les dieux d'une beauté supérieure. 14. Que l'homme est loin d'avoir recueilli quelque avantage de sa soumission au sacerdoce. 42. L'esclavage, l'erreur et l'effroi, le seul fruit qu'il en ait retiré. *Ib.* Que le sacerdoce courtise à la fois le sentiment religieux, l'intérêt et une

certaine ardeur d'abstraction qui s'empare quelquefois des têtes humaines. 121, 122. Qu'après avoir proclamé l'existence de dieux malfaisants, il sent le besoin de rassurer l'homme contre cette création. *Ib.* Tendances qu'ont les prêtres à combiner toujours la partie populaire des cultes avec leurs hypothèses et leurs découvertes. V, 8. Que le sacerdoce n'eut jamais en Grèce qu'un pouvoir limité. 16. Pourquoi. 16, 17. Travail qu'il fait pour acquérir plus d'importance. 17 et suiv. Creutzer à ce sujet. 19. Fait entrer dans les mystères tout ce qui était repoussé par l'esprit indépendant du culte national. 20. Impossibilité où nous sommes de décrire ses efforts sur chaque objet. 21. Recherche par politique à enrôler l'irreligion sous ses étendards. 66. L'amour-propre favorisait cette transaction. *Ib.* L'incrédulité professée par les ministres mêmes des autels, vers la fin du dernier siècle. *Ib.* M. de Barante à ce sujet. 66, 67. Que le sacerdoce de l'antiquité a pu quelquefois être de bonne foi. 177, 178.

SACONTALA, (héroïne du drame célèbre de). II, 134-135. V. *Climat*.

SACRIFICE. Idée du sacrifice inséparable de la religion. I, 250. Comme de l'amour. *Ib.* Les amants et les mystiques se l'imposent. 250-251. V. *Sauvages*. L'idée du sacrifice d'abord exempte de raffinement devient graduellement plus compliquée. 251-252. Cette tendance à raffiner sur le sacrifice, pas assez remarquée par les philosophes. 253. Ils